



COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUIN 2020

AM/PB/LAG  – Dpt 2020/S/ 850 /DAG
Réf. : CRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 11 juin 2020 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire, pour examiner les questions portées à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 5 mars 2020 a été approuvé à **L'UNANIMITE** des élu(e)s de la précédente mandature 2014-2020.

Le procès-verbal de la séance du samedi 23 mai 2020 a été approuvé à **L'UNANIMITE** des élu(e)s de la nouvelle mandature 2020-2026.

CONSEIL MUNICIPAL

Attribution du Maire – Délégation de missions complémentaires.

L'assemblée communale :

CHARGE Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L2122 du Code Général des Collectivités Territoriales telles qu'elles sont précisées dans la délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à déléguer, en cas d'empêchement à un adjoint, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.

RAPPELLE à Monsieur le Maire son obligation de rendre compte au Conseil Municipal des décisions qui seront prises dans ce cadre.

(Délibération n°01.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du règlement intérieur pour la mandature 2020-2026.

L'assemblée communale :

ADOpte le règlement intérieur de la ville de Septèmes-les-Vallons pour la mandature 2020-2026.

(Délibération n°02.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

CONSEIL MUNICIPAL

Composition de la commission d'appel d'offres (marchés publics).

L'assemblée communale :

DECIDE de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Conformément au code des marchés publics, outre Monsieur Patrick MAGRO représentant Monsieur le Maire, Président de droit, sont déclarés élus :

En qualité de titulaires :

- Sophie CELTON
- Gérard GUERRERO
- Arthur MELIS
- Emilien GOGUEL-MAZET
- Patrick FORNERONE

En qualité de suppléants :

- Denis CANI
- Gérard ESCOFFIER
- Patrick DUBESSE
- Ludovic DI MEO
- Thierry AUDIBERT

(Délibération n°03.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

CONSEIL MUNICIPAL

Constitution de la commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariat – Election des représentant(e)s titulaires et suppléant(e)s.

L'assemblée communale :

PROCEDE au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission de délégation de service public et de contrats de partenariat à caractère permanent.

Conformément au code des marchés publics, outre Monsieur Patrick MAGRO représentant Monsieur le Maire, Président de droit, sont déclarés élus :

En qualité de titulaires :

- Sophie CELTON
- Gérard GUERRERO
- Arthur MELIS
- Emilien GOGUEL-MAZET
- Patrick FORNERONE

En qualité de suppléants :

- Denis CANI
- Gérard ESCOFFIER
- Patrick DUBESSE
- Ludovic DI MEO
- Thierry AUDIBERT

(Délibération n°04.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

CONSEIL MUNICIPAL**Détermination et composition des commissions municipales.**

L'assemblée communale :

DECIDE la création des huit commissions municipales suivantes étant précisé que le Maire est Président de droit de chaque commission :

- Commission des finances
- Commission du développement économique et commercial
- Commission de la jeunesse
- Commission des travaux, de l'aménagement de l'espace et des déplacements
- Commission de l'environnement et du développement durable
- Commission de la vie locale, sportive et festive
- Commission de l'éducation, de l'enfance et de la petite enfance
- Commission de la culture, de la communication et de la coopération

FIXE le nombre des élu(e)s à 10 membres au sein de chacune des commissions.

ACCEPTE le principe de répartition des sièges au sein des commissions, ainsi qu'il suit :

- Liste « Ensemble pour Septèmes » : 9 membres
- Liste « Construisons Septèmes autrement » : 1 membre

(Délibération n°05.04.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

CONSEIL MUNICIPAL**Fixation et répartition de l'enveloppe indemnitaire globale des élu(e)s**

L'assemblée communale :

APPROUVE le calcul de l'enveloppe indemnitaire globale autorisée tel que déterminé dans le tableau ci-annexé.

FIXE, à la demande de Monsieur le Maire, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, au taux inférieur à celui de droit, soit :

- Maire : 46,40 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire.

FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint(e)s et des fonctions de conseiller(e)s municipaux délégué(e)s, comme suit :

- Adjoints : 20,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire
- Conseiller(e)s municipaux délégué(e)s : 167,04 euros par conseiller(e)

RAPPELLE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.

(Délibération n°06.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

CONSEIL MUNICIPAL**Majoration des indemnités votées après répartition de l'enveloppe indemnitaire globale**

L'assemblée communale :

DECIDE que les indemnités effectivement octroyées au maire, aux adjoint(e)s et aux conseiller(e)s municipaux délégués sont majorées comme suit :

- Maire : 64,24 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.
- Adjoint(e)s : 24,60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, par adjoint(e).
- Conseiller(e)s municipaux délégués : 200,45 euros par conseiller(e).

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

(Délibération n°07.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

CONSEIL MUNICIPAL**Conditions d'exercice du mandat des élu(e)s – Droit à la formation des élu(e)s municipaux.**

L'assemblée communale :

APPROUVE les modalités d'exercice et les orientations développées par Monsieur le Maire relatives aux conditions d'exercice de la formation des membres du Conseil Municipal, à savoir :

- a) Le droit à la formation est un droit individuel, propre à chaque élu(e), qu'il soit ou non dans la majorité de l'assemblée où il siège.

Ainsi, il ne sera pas fait de distinction entre l'appartenance politique, par l'attribution par exemple, d'une enveloppe affectée aux groupes politiques, ni de distinction entre les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller délégué ou de conseiller municipal.

- b) La formation doit être adaptée aux fonctions exercées et conformes aux orientations suivantes :
- Formations à la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, délégations de service public, démocratie locale, intercommunalité, etc...) ;
 - Formations en lien avec les compétences de la Ville et de la Métropole Aix- Marseille-Provence ;
 - Formations favorisant l'efficacité personnelle telles que : prise de parole en public, négociation, gestion des conflits, expression face aux médias, informatique, bureautique, etc...

CONFIRME de retenir des organismes agréés par le Ministère de l'Intérieur pour dispenser ces formations.

FIXE la date d'application de cette décision à la date d'installation du conseil municipal soit le 23 mai 2020 pour le maire et aux dates où les arrêtés de délégation sont devenus exécutoires pour les adjoints et les conseillers municipaux délégués.

PRECISE que seront instaurées les conditions nécessaires à l'application du droit à la formation des élu(e)s au sein de la collectivité

RAPPELLE que les crédits nécessaires seront inscrits à cet effet au budget municipal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

(Délibération n°08.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

CONSEIL MUNICIPAL

Conditions d'exercice des fonctions de Maire, des adjoint(e)s et des conseiller(e)s municipaux délégués – Crédits d'heures.

L'assemblée communale :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire et fixe le crédit d'heures par trimestre à 182 heures pour le Maire, 159 heures pour les adjoint(e)s et les conseiller(e)s municipaux délégués et 27 heures pour les conseiller(e)s municipaux sans délégation.

(Délibération n°09.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

CONSEIL MUNICIPAL

Désignation de quatre élu(e)s pour représenter la commune au sein du Collectif pour un lycée polyvalent sur le bassin de vie de Plan de Campagne.

L'assemblée communale :

APPROUVE le projet de construction d'un lycée polyvalent sur le bassin de vie de Plan de Campagne

DESIGNE :

- Monsieur le Maire
- Madame Louisa HAMMOUCHE
- Monsieur Ludovic DI MEO
- Monsieur Jérémy MARTINEZ

Pour représenter la ville de Septèmes-les-Vallons au sein du Collectif pour un lycée polyvalent sur le bassin de vie de Plan de Campagne

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

(Délibération n°10.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

CONSEIL MUNICIPAL

Désignation d'un(e) élu(e) pour représenter la ville de Septèmes-les-Vallons au sein de l'Association des Maires « Ville et Banlieue de France »

L'assemblée communale :

DECIDE de procéder à la désignation de l'élu(e) chargé(e) de représenter la Ville au sein de l'Association des Maires « Ville et Banlieue de France ».

Conformément aux résultats des opérations de vote auquel il vient d'être procédé, le Conseil Municipal de la ville de Septèmes-les-Vallons désigne Madame Sophie CELTON Afin de représenter la Ville au sein de l'Association des Maires « Ville et Banlieue de France »,

(Délibération n°11.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE - 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

CONSEIL MUNICIPAL

Désignation d'un(e) élu(e) pour représenter la Commune au sein de l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix (AFCDRP).

L'assemblée communale :

DECIDE de procéder à la désignation d'un(e) élu(e) pour représenter la ville de Septèmes-les-Vallons au sein de l'AFCDRP.

Conformément aux résultats des opérations de vote auquel il vient d'être procédé, Monsieur Hocine BEN-SAÏD est désigné pour représenter la ville au sein de l'AFCDRP et participer aux différentes assemblées qu'elle organisera.

(Délibération n°12.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE - 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

CONSEIL MUNICIPAL

Désignation d'un(e) élu(e) délégué(e) en charge des questions de défense auprès du Ministère de la Défense.

L'assemblée communale :

DÉCIDE de procéder à l'élection du conseiller municipal en charge des questions de défense.

DESIGNE Monsieur Emilien GOGUEL-MAZET aux fonctions de conseiller municipal en charge des questions de défense, conformément aux résultats des opérations de vote.

(Délibération n°13.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

PATRIMOINE COMMUNAL

Bilan de la politique foncière de la Ville – Exercice budgétaire 2019.

L'assemblée communale :

APPROUVE le bilan des opérations immobilières réalisées sur le territoire communal pour l'année 2019.

PRECISE que ce document sera annexé au compte administratif.

(Délibération n°14.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE - 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

FINANCES COMMUNALES

Approbation du compte de gestion du budget principal – Exercice budgétaire 2019.

L'assemblée communale :

CONSTATE les identités de valeurs des réalisations entre le compte administratif dressé par Monsieur le Maire et le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Marignane, notamment en ce qui concerne les indications relatives aux résultats d'exploitation, aux débits, aux crédits portés à titre budgétaire et aux différents comptes.

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice budgétaire 2019 établi par Monsieur le Trésorier de Marignane.

(Délibération n°15.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

FINANCES COMMUNALES

Approbation du compte administratif du budget principal – Exercice budgétaire 2019.

L'assemblée communale, hors la présence de Monsieur le Maire :

APPROUVE le compte administratif de l'exercice budgétaire 2019.

ARRETE définitivement les résultats comptables de l'exercice considéré.

(Délibération n°16.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE - 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

FINANCES COMMUNALES

Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice budgétaire 2019.

L'assemblée communale :

PROCEDE à l'affectation sur l'exercice budgétaire 2020, du résultat de la section de fonctionnement de 2019 d'un montant de 8 923 289,38 €, comme suit :

- 3 009 162,42 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement par l'ouverture d'un crédit correspondant, au compte 1068 de l'exercice 2020.
- 5 914 126,96 € (solde de ce résultat) pour le financement des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020.

(Délibération n°17.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE - 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

CIMETIERES COMMUNAUX

Actualisation des tarifs des concessions cimetièr – Année 2020.

L'assemblée communale :

APPROUVE les tarifs des concessions proposés par Monsieur le Maire pour l'année 2020 à savoir :

CONCESSION	TERRAIN	BATI	PRIX
QUINZENAIRE TERRE 2 places	384 €	_____	384 €
TRENTENAIRE TERRE 2 places	590 €	_____	590 €
URNES FUNERAIRES CIMETIERE LES COLLINES	_____	521 €	521 €
COLUMBARIUM 10 ANS - 4 URNES	_____	685 €	685 €
COLUMBARIUM 30 ANS - 4 URNES	_____	1 780 €	1 780 €

CONCESSION	TERRAIN	BATI	PRIX
COLUMBARIUM 50 ANS - 4 URNES	_____	2 876 €	2 876 €
COLUMBARIUM PERPETUEL - 4 URNES	_____	5 067 €	5 067 €
CONCESSION PERPETUELLE - BATIE 2 PLACES	2 089 €	2 677 €	4 766 €
CONCESSION PERPETUELLE - BATIE 6 places	3 094 €	3 989 €	7 083 €
CONCESSION PERPETUELLE - TERRE 4 / 6 PLACES	3 094 €	_____	3 094 €
CONCESSION PERPETUELLE - TERRE 2 PLACES	2 558 €	_____	2 558 €
RENOUVELLEMENT CINQUANTENAIRE	1 957 €	_____	1 957 €

PRECISE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal fonction 026 – article 70311.

RAPPELLE que le tiers du prix du terrain des concessions perpétuelles sera reversé au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

(Délibération n°18.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

FINANCES COMMUNALES

Vote du taux des taxes directes locales – Exercice budgétaire 2020.

L'assemblée communale :

DECIDE de fixer les taux d'imposition aux différentes taxes locales directes ainsi qu'il suit :

- Taxe sur les propriétés foncières bâties : 31.31 %
- Taxe sur les propriétés foncières non bâties : 54.94 %

(Délibération n°19.06.2020 adoptée à la MAJORITE - 3 contre : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

FINANCES COMMUNALES

Droits de place, marchés et taxis – Actualisation des tarifs – Exercice budgétaire 2020.

L'assemblée communale :

DECIDE de fixer les droits de place ainsi qu'il suit pour l'année 2020 :

- **Étal de marchands forains pour foires et manifestations exceptionnelles :**
Le mètre linéaire de façade : 7,00 euros/jour
- **Manèges, loteries, attractions et autres occupations du domaine public :**
 - a) 0 à 49 m² 24,50 euros/jour
 - b) 50 à 100 m² 33,50 euros/jour
- **Manèges, loteries, attractions et autres occupations du domaine public pour la fête de la Sainte Anne (forfait 3 jours) :**
 - a) 0 à – 15 m² 24,50 euros
 - b) 15 à 49 m² 33,50 euros
 - c) 50 à 100 m² 46,90 euros
- **Véhicules forains d'alimentation, d'exposition :**
 - a) 0 à – 15 m² : 6,75 euros/jour ou forfait de 27,00 euros à partir de 4 jours pour la semaine.
 - b) 15 à 49 m² : 24,50 euros/jour ou forfait de 98,00 euros à partir de 4 jours pour la semaine.
 - c) 50 à 100 m² : 33,50 euros/jour ou forfait de 134,00 euros à partir de 4 jours pour la semaine.
- **Redevance annuelle des taxis :** 276,00 euros
- **Emplacements contigus aux établissements bancaires réservés aux transporteurs de fonds :** 1 373 euros par an et par unité

(Délibération n°20.06.2020 adoptée à la MAJORITE - 3 contre : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

FINANCES COMMUNALES

Procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Création d'AP et CP et modification des AP et CP existants.

L'assemblée communale :

APPROUVE les suppressions, modifications et créations d'Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement telles que présentées par Monsieur le Maire.

PRECISE que les nouveaux Crédits de Paiement ont été inscrits au Budget Primitif 2020, en section d'investissement.

(Délibération n°21.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

FINANCES COMMUNALES

Procédure des Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiement (AE/CP) – Modification des CP existants.

L'assemblée communale :

APPROUVE les modifications de l'Autorisation d'Engagement telles que présentées par Monsieur le Maire et détaillées dans le tableau ci-dessous :

CODE AE	Autorisation d'engagement	Montant de l'AE	Révision BP 2020	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2019)	CP 2019 ouverts au titre de l'exercice 2019 et reste à financer pour les exercices suivants			
						Reports	BP 2020	BS 2020	2021
AE 2018 01	Atlas de biodiversité communal	53 500		53 500	18 340,98	28 959,02	2 000		4 200

(Délibération n°22.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

FINANCES COMMUNALES

Approbation du budget primitif – Exercice budgétaire 2020.

L'assemblée communale :

APPROUVE par nature, les propositions de dépenses et de recettes présentées par Monsieur le Maire au titre du Budget Primitif 2020.

(Délibération n°23.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

FINANCES COMMUNALES

Attribution de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2020 – 1^{ère} répartition.

L'assemblée communale :

APPROUVE la liste des subventions de fonctionnement attribuées, telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Secteur	Attributaire	Libellé	BP 2020
<i>citoyenneté</i>	Association de gestion du foyer des Peyrards et Mayans	Subvention annuelle de fonctionnement	2 400,00
<i>citoyenneté</i>	CIQ du vallon des Peyrards	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00
<i>citoyenneté</i>	Cercle populaire	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
<i>citoyenneté</i>	SOS Femmes	Politique de la Ville/CLS	4 100,00
<i>citoyenneté</i>	CIQ les Caillols	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00
<i>citoyenneté</i>	Animateurs sociaux urbains sans frontière	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
<i>citoyenneté</i>	Association TUDIWI	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
<i>citoyenneté</i>	Association des commerçants de Notre Dame Limite	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
<i>citoyenneté</i>	Association des commerçants de Notre Dame Limite	Participation aux frais d'animation	500,00
<i>coopération décentralisée</i>	Animateurs sociaux urbains sans frontière	Mobilité européenne des jeunes scolaires	1 500,00
<i>coopération décentralisée</i>	Asie Horizon 2020	Appel à projet MED CLIMAAAT déplacement élu septémiois	975,00
<i>culture</i>	Les amis de la médiathèque et du jardin des arts	Subvention d'aide au financement d'expositions	300,00
<i>culture</i>	Les amis de la médiathèque et du jardin des arts	Club photos	700,00
<i>culture</i>	Festival transméditerranéen	Subvention annuelle de fonctionnement	270,00
<i>culture</i>	Association des Amis de l'Orgue	Concert	1 520,00

Secteur	Attributaire	Libellé	BP 2020
culture	Les Fantaisies de Tata Patchouli	Subvention annuelle de fonctionnement	150,00
culture	Association culturelle des Français d'origine arménienne	Subvention annuelle de fonctionnement	600,00
culture	Kalliste	Subvention annuelle de fonctionnement	270,00
culture	COBIAC	Subvention annuelle de fonctionnement	270,00
culture	Les amics de Mesclum	Subvention annuelle de fonctionnement	135,00
culture	Les Balladins de l'Estello	Subvention annuelle de fonctionnement	600,00
culture	MJC Septèmes centre	Subvention annuelle de fonctionnement	30 500,00
culture	MJC du vallon des Peyrards	Subvention annuelle de fonctionnement	2 300,00
culture	Nuits méti	Subvention annuelle de fonctionnement	270,00
culture	Philatélistes septémois	Subvention annuelle de fonctionnement	100,00
culture	Label Italia	Subvention initiative médiathèque	190,00
culture	Association des Amis de l'Orgue de Septèmes les Vallons	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
culture	Centre culturel Louis Aragon	Festival Over Littérature 2021 : aide à la création	2 000,00
culture	ALEES	Animations culturelles au Jardin des Arts	3 000,00
culture	Centre culturel Louis Aragon	Polars et film noir	1 000,00
culture	Centre culturel Louis Aragon	Programmation culturelle	6 000,00
culture	Cercle populaire	Soirée chanson française	380,00
culture	Cercle populaire	Festival des chorales	3 040,00
culture	Entraide solidarité 13- comité Septèmes Lou Galoubet	Chorale Maguy Blanda	600,00
culture	Les amics de Mesclum	Dictée occitane	380,00
Culture	Les Balladins de l'Estello	théâtre	1 000,00
culture	Les Balladins de l'Estello	Chorale	600,00
culture	Les Balladins de l'Estello	Cours de provençal	450,00
culture	Centre culturel Louis Aragon	Exposition au Jardin des Arts	4 000,00
culture	Association Over Littérature	Subvention annuelle de fonctionnement	270,00
culture	Centre culturel Louis Aragon	Des livres et nous	7 000,00
culture	Association culturelle des Français d'origine arménienne	Cours d'arménien	450,00
culture	Cercle populaire	Spectacle théâtral	760,00
culture	Les amis de la médiathèque et du jardin des arts	Subvention annuelle de fonctionnement	500,00
enfance	ALEES	Subvention annuelle de fonctionnement	57 000,00
enfance	MJC du vallon des Peyrards	Arbre de Noël	1 000,00
enfance	ALEES	Contrat enfance jeunesse mini séjours	9 000,00
environnement	Action Septèmes environnement à Septèmes et environs	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
environnement	Action Septèmes environnement à Septèmes et environs	Subvention exceptionnelle oliveraie	300,00

Secteur	Attributaire	Libellé	BP 2020
<i>environnement</i>	Amicale du comité communal feux de forêt	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
<i>environnement</i>	Amicale des sapeurs-pompiers des Pennes Mirabeau et Septèmes	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
<i>environnement</i>	Colinéo Assenemce	Subvention annuelle de fonctionnement	270,00
<i>environnement</i>	CRIIRAD	Subvention annuelle de fonctionnement	70,00
<i>environnement</i>	Abeille provençale	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
<i>environnement</i>	MNLE 13	Subvention annuelle de fonctionnement	270,00
<i>environnement</i>	SOS abeilles 13	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00
<i>environnement</i>	Syndicat de Chasse	Subvention annuelle de fonctionnement	1 000,00
<i>environnement</i>	Association Etang de Berre	Subvention annuelle de fonctionnement	150,00
<i>environnement</i>	Syndicat de chasse	Débroussaillage et aide à l'arrosage	2 000,00
<i>environnement</i>	Transport Ferroviaire et développement local à Septèmes les Vallons	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
<i>environnement</i>	Réseau des jardins solidaires	Participation Forum Agenda 21	190,00
<i>festivités</i>	Comité des fêtes	Subvention annuelle de fonctionnement	20 000,00
<i>festivités</i>	Comité des fêtes de la CRS autoroutière Provence	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
<i>jeunesse</i>	Centre social la Gavotte Peyret	Contrat enfance jeunesse 12-17 ans	20 000,00
<i>jeunesse</i>	Centre social la Gavotte Peyret	Aide à la mobilité sur la Métropole	3 000,00
<i>jeunesse</i>	Foyer socio éducatif collège Marc Ferrandi	Subvention annuelle de fonctionnement	1 800,00
<i>jeunesse</i>	Prévention routière	Subvention annuelle de fonctionnement	400,00
<i>jeunesse</i>	Section jeunes sapeurs pompiers les Pennes Mirabeau et Septèmes	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
<i>jeunesse</i>	Centre culturel Louis Aragon	Activités jeunesse	1 000,00
<i>jeunesse</i>	Foyer socio éducatif collège Marc Ferrandi	Sorties cinéma	210,00
<i>mémoire et paix</i>	Fondation du Camp des Milles	Subvention annuelle de fonctionnement	150,00
<i>mémoire et paix</i>	ARAC	Subvention annuelle de fonctionnement	600,00
<i>mémoire et paix</i>	Association des médecins prévention contre la guerre nucléaire	Subvention annuelle de fonctionnement	70,00
<i>mémoire et paix</i>	Comité septémois pour la Paix	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
<i>mémoire et paix</i>	FNACA	Subvention annuelle de fonctionnement	600,00
<i>mémoire et paix</i>	Mémoires vivantes	Subvention annuelle de fonctionnement	270,00
<i>mémoire et paix</i>	Association des amis du musée de la Résistance	Subvention annuelle de fonctionnement	30,00
<i>mémoire et paix</i>	Promémo UMR Télecme	Subvention annuelle de fonctionnement	270,00
<i>mémoire et paix</i>	Promémo UMR Télecme	Subvention exceptionnelle 20 ans association	500,00
<i>mémoire et paix</i>	Septèmes mémoire et patrimoine	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00

Secteur	Attributaire	Libellé	BP 2020
<i>petite enfance</i>	Association de Loisirs Educatifs de l'Enfance Septémoise	accueil de loisir maternel	34 000,00
<i>santé</i>	Aides Provence	Subvention annuelle de fonctionnement	70,00
<i>santé</i>	Association Valentin Haüy	Subvention annuelle de fonctionnement	30,00
<i>santé</i>	Association des donneurs de sang bénévoles	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00
<i>santé</i>	APF France HANDICAP	Subvention annuelle de fonctionnement	150,00
<i>santé</i>	Association des sclérodermiques	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00
<i>santé</i>	Association française contre la myopathie	Subvention annuelle de fonctionnement	70,00
<i>santé</i>	Association régionale des greffés du cœur	Subvention annuelle de fonctionnement	70,00
<i>santé</i>	Comité départemental de la ligue contre le cancer	Subvention annuelle de fonctionnement	30,00
<i>santé</i>	Fédération française de cardiologie	Subvention annuelle de fonctionnement	30,00
<i>santé</i>	L'espoir 13 don d'organes	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
<i>santé</i>	Espoir contre la mucoviscidose	Subvention annuelle de fonctionnement	150,00
<i>santé</i>	Association des sourds de Marseille	Subvention annuelle de fonctionnement	30,00
<i>séniors</i>	Entraide solidarité 13- comité Septèmes Lou Galoubet	Subvention annuelle de fonctionnement	800,00
<i>séniors</i>	Association de loisirs 3ème âge de Notre Dame Limite	Subvention annuelle de fonctionnement	800,00
<i>séniors</i>	Association de loisirs de la Haute Bédoule	Subvention annuelle de fonctionnement	800,00
<i>séniors</i>	Section CGT des retraités	Subvention annuelle de fonctionnement	800,00
<i>séniors</i>	Centre social la Gavotte Peyret	Subvention séniors	800,00
<i>séniors</i>	Association les séniors des Peyrards	Subvention foyer séniors	800,00
<i>séniors</i>	Entraide solidarité 13- comité Septèmes Lou Galoubet	Ateliers informatiques	600,00
<i>séniors</i>	Association de loisirs séniors austau René Payan	Subvention annuelle de fonctionnement	800,00
<i>social</i>	Centre social la Gavotte Peyret	Subvention annuelle de fonctionnement	58 771,00
<i>social</i>	Centre social la Gavotte Peyret	Action contrat de ville	3 000,00
<i>social</i>	CCAS	Subvention annuelle de fonctionnement	85 473,35
<i>social</i>	Comité des œuvres sociales	Subvention annuelle de fonctionnement	36 231,83
<i>social</i>	Comité des œuvres sociales	Chèques vacances	29 790,62
<i>social</i>	Centre social la Gavotte Peyret	Rythmes et saveurs	1 000,00
<i>solidarité</i>	ATD quart monde	Subvention annuelle de fonctionnement	120,00
<i>solidarité</i>	Secours populaire français	Subvention annuelle de fonctionnement	1 200,00
<i>solidarité</i>	APERS	Politique de la Ville/CLS	1 100,00
<i>solidarité</i>	CDAD	Politique de la Ville/CLS	1 017,00
<i>solidarité</i>	Secours catholique	Activité "donne moi la clé"	800,00
<i>solidarité</i>	Secours catholique	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
<i>Sport</i>	Sports olympiques Septèmes	Equipe première	1 600,00

Secteur	Attributaire	Libellé	BP 2020
sport	Association sportive collège Marc FERRANDI	Subvention annuelle de fonctionnement	900,00
sport	Association sportive Les Tourelles	Subvention annuelle de fonctionnement	150,00
sport	Cercle bouliste du Grand Pavois	Subvention annuelle de fonctionnement	100,00
sport	Football Club Septèmes	Subvention annuelle de fonctionnement	3 500,00
sport	Football Club Septèmes	Equipe féminine	1 600,00
sport	Mutuelle sport loisir culture	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00
sport	SCOS	Subvention annuelle de fonctionnement	9 500,00
sport	Sports olympiques Septèmes	Subvention équipe hors tournois et équipe première	10 280,00
sport	tennis club septémois	Subvention annuelle de fonctionnement	6 500,00
sport	USCS	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00
sport	USCS	Ateliers périscolaires	2 160,00
sport	La boule septémoise	Subvention annuelle de fonctionnement	100,00
sport	Cercle bouliste du Grand Pavois	Subvention annuelle de fonctionnement	90,00
sport	L'Etoile bouliste septémoise	Atelier pause méridienne	2 500,00
sport	L'Etoile bouliste septémoise	Ateliers périscolaires	500,00
sport	Association opportunité réussite	Subvention annuelle de fonctionnement	600,00
sport	tennis club septémois	Ecole de tennis	2 000,00
sport	USCS	Section cyclisme	200,00
sport	USCS	Section course à pied	800,00
sport	USCS	Section marche à pied	200,00
sport	USCS	Ecole d'athlétisme	2 500,00
sport	USCS	Cross septémois	1 500,00
sport	SCOS	Ecole de judo	1 500,00
sport	Sports olympiques Septèmes	Ecole de sport	1 000,00
sport	Sports olympiques Septèmes	Ateliers périscolaires	1 080,00
sport	Sports olympiques Septèmes section basket	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00
sport	Football Club Septèmes	Subvention équipe première	1 600,00
sport	Football Club Septèmes	Ecole de sport	1 000,00
sport	USCS	Athlétisme à l'école	1 500,00

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions prévues pour les associations concernées.

PRECISE que les crédits correspondant ont été inscrits au budget primitif 2020 en section de fonctionnement – articles 6574 et 657362, chapitre 65.

(Délibération n°24.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Emilien GOGUEL-MAZET, Hocine BEN-SAÏD, Patrick DUBESSE)

FINANCES COMMUNALES

Approbation du principe de délégation de service public de la fourrière automobile.

L'assemblée communale :

APPROUVE le principe de concession de la fourrière automobile dans le cadre d'une procédure simplifiée prévue par l'article R 3126-1 du code de la commande publique.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une consultation pour désigner un délégataire.

(Délibération n°25.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

FINANCES COMMUNALES

Annulation des loyers des commerçants fermés pour cause de crise sanitaire, du 15 mars au 11 mai 2020.

L'assemblée communale :

DECIDE l'annulation des loyers des locaux commerciaux dont la Commune est propriétaire bailleur. Sont concernés les locaux sis 19 avenue du 8 mai 1945 ; 181 avenue du 8 mai 1945 et 275 avenue du 8 mai 1945, dont le magasin était obligatoirement fermé par effet de la loi, pour la période du 15 mars au 11 mai.

(Délibération n°26.04.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

FINANCES COMMUNALES

Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

L'assemblée communale :

FAIT SIENNE la liste des personnes ci-après pour composer la Commission Communale des Impôts Directs :

- MOURADIAN Claude, DREMAZA Eric, MARQUE Thierry, BOYADJIAN Rose, NAVARRO Marie-Louise, DJAFFRI Saïd, DOBIGNY Christian, POTIRON Alfred, BEAUDIN Sandrine, DESCHAMPS Jacques, TCHEORDUKIAN André, KERLEAU Annie, FADDA Paul, PIETRONELLA Eric, HADDOU Fatima, FALZON Jean, VALIDIERI Marcel, JAUFFRET-ROSENTHAL Dominique, FINE Robert, ACQUISTO Christian, OZEE Jean Charles, GUILLAUD Marc, LAMOUREUX Robert, LANQUETIN Patrick, CAYOL Christiane, COLONNA Francine, BLAZY Marie-Noëlle, LESIRE Jean-Marie, PORSIN-RAIDIN Corinne, MANSI Jean, NERCY Philippe, HOUARI Fatima

(Délibération n°27.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE - 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau-type des emplois communaux. Année 2020.

L'assemblée communale :

APPROUVE les propositions du tableau-type des effectifs.

DECIDE de fixer conformément au tableau annexé à la présente délibération, les effectifs communaux autorisés au nombre de 224.

APPROUVE le maintien de la quotité de travail du poste en CDD de conseiller en économie sociale et familiale selon les modalités exposées par Monsieur le Maire.

APPROUVE les modifications du poste de gestionnaire de la restauration collective et scolaire en contrat à durée indéterminée selon les modalités exposées par Monsieur le Maire.

AUTORISE la prolongation du contrat de l'agent contractuel actuellement sur l'emploi permanent de responsable de production, pour une durée d'un an, dans les conditions précitées.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter en tant que de besoin, des personnels non titulaires afin de satisfaire à des besoins ponctuels, saisonniers ou induits par la nécessité de pourvoir aux remplacements de fonctionnaires momentanément indisponibles.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter en tant que de besoin, des personnels non titulaires en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter en tant que de besoin, des personnels non titulaires afin de satisfaire à des besoins ponctuels, saisonniers ou induits par la nécessité de pourvoir aux remplacements de fonctionnaires momentanément indisponibles.

(Délibération n°28.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

PATRIMOINE FORESTIER

Renouvellement de l'adhésion de la commune de Septèmes-les-Vallons à l'Association des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône – Désignation d'un(e) élu(e) pour représenter la Commune.

L'assemblée communale :

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la commune de Septèmes-les-Vallons à l'Association des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône dont le siège social est situé Mairie de Simiane Collongue - Place de la Mairie - 13109 Simiane Collongue.

DESIGNE Monsieur Patrick MAGRO comme représentant(e) de la Commune au sein de l'Association Communes Forestières des Bouches-du-Rhône

PRECISE que la cotisation annuelle est fixée à 750 € pour l'année 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Délibération n°29.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

PATRIMOINE FORESTIER

Renouvellement de l'adhésion de la commune de Septèmes-les-Vallons à l'Association Forêt Modèle de Provence – Désignation d'un(e) élu(e) pour représenter la Commune.

L'assemblée communale :

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'Association Forêt Modèle de Provence dont le siège social est situé Pavillon du Roy René - Valabre CD7 - 13120 Gardanne.

DESIGNE Monsieur Patrick DUBESSE comme représentant(e) de la Commune à l'Association Forêt Modèle de Provence.

PRECISE que la cotisation annuelle est fixée à 300 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget communal.

(Délibération n°30.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

ENVIRONNEMENT

Renouvellement de l'adhésion de la commune de Septèmes-les-Vallons à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) - Désignation d'un(e) élu(e) pour représenter la Commune.

L'assemblée communale :

DECIDE de renouveler son adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC).

DESIGNE Monsieur Bertrand CONNIN comme représentant de la Commune au sein de l'ALEC.

PRECISE que la cotisation annuelle est fixée à 0,50 € / habitant / an.

INDIQUE que pour l'année 2020, la cotisation sera de 5 747 € (11 094 habitants : chiffre INSEE 2018).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à l'ALEC et tous documents y afférents.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget communal.

(Délibération n°31.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

ENVIRONNEMENT

Installation classée soumise à autorisation – Désignation de quatre élu(e)s (2 titulaires et 2 suppléants) pour représenter la commune de Septèmes-les-Vallons au sein du Comité de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) Valsud.

L'assemblée communale :

DECIDE de désigner les représentant(e)s du Conseil Municipal pour siéger au sein de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND) VALSUD, à savoir :

- Messieurs Patrick MAGRO et Gérard ESCOFFIER comme membres titulaires
- Monsieur Ludovic DI MEO et Madame Carole HALGAND comme membres suppléants

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Délibération n°32.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

PATRIMOINE COMMUNAL

Avenant n°4 à la convention de location d'un terrain pour l'exploitation d'une Installation privée de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) au lieu-dit la Montagne.

L'assemblée communale :

APPROUVE, dans le cadre de la réhabilitation progressive de ce site, l'avenant n° 4 de la convention qui permettra à la Commune de disposer du foncier nécessaire à la réalisation de ses projets agricole, de développement des énergies renouvelables et d'aménagements en faveur de la biodiversité locale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Délibération n°33.06.2020 adoptée à la MAJORITE – 3 contre : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Désignation de deux élu(e)s pour représenter la commune de Septèmes-les-Vallons au sein du Comité de gestion du Massif de l'Etoile.

L'assemblée communale :

DESIGNE Messieurs Patrick MAGRO et Patrick DUBESSE comme représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du Comité de gestion du Massif de l'Etoile.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Délibération n°34.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Natura 2000 : Désignation d'un(e) élu(e) pour représenter la commune de Septèmes-les-Vallons au sein du Comité de pilotage du site « chaîne de l'Etoile-Massif du Garlaban ».

L'assemblée communale :

DESIGNE Monsieur Patrick MAGRO comme représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Comité de pilotage du site « chaîne de l'Etoile-Massif du Garlaban ».

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Délibération n°35.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – Exercice 2018. (DEBAT SANS VOTE)

L'assemblée communale :

A PRIS connaissance du rapport annuel de la Métropole Aix-Marseille-Provence relatif au prix et à la qualité des services publics concernant l'eau et l'assainissement pour l'exercice 2018.

PRECISE que ce rapport sera mis à la disposition du public, qui en sera avisé par voie d'affiche en mairie et aux lieux habituels pendant au moins un mois.

(Délibération n°36.06.2020)

ACTION SOCIALE

Renouvellement de l'adhésion de la commune de Septèmes-les-Vallons à la Mission Locale de Marseille. Désignation d'un(e) élu(e) pour représenter la Commune au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale de Marseille.

L'assemblée communale :

DÉCIDE de renouveler l'adhésion de la Ville de Septèmes à la Mission locale de Marseille

DESIGNE Madame Christine ARNAUDO pour représenter la Commune au sein du conseil d'administration de la Mission Locale.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

PRECISE que les crédits représentant la participation de la Ville seront portés au budget communal

(Délibération n°37.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

ACTION SOCIALE

Désignation d'un(e) élu(e) pour représenter la Commune au sein du Conseil d'administration de l'Association d'Accompagnement Action Initiative (AAI).

L'assemblée communale :

DESIGNE Madame Sophia FELLAHI-TALBI en tant que représentante du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'Association d'Aide à l'Insertion.

(Délibération n°38.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

ACTION SOCIALE

Désignation d'un(e) élu(e) pour représenter la Commune au sein du Conseil d'administration du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE)

L'assemblée communale :

DESIGNE Madame Christine ARNAUDO en tant que représentante du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'Association d'Aide à l'Insertion.

(Délibération n°39.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

ACTION SOCIALE

Action sociale – Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Nouvelle composition

L'assemblée communale :

DÉCIDE que le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale sera composé de seize membres.

PROCEDE à la désignation des huit membres du Conseil municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Conformément aux résultats des opérations électorales auxquelles il vient d'être procédé, outre le Maire président de droit, sont déclarés élus :

- Christine ARNAUDO
- Louisa HAMMOUCHE
- Hocine BEN-SAÏD
- Marie Catherine BIANCO
- Hélène FERRANDI
- Anne OLIVERO
- Gaëlle LECOQ
- Martine CARMONA-FORNERONE

(Délibération n°40.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

PETITE ENFANCE

Désignation des élu(e)s siégeant au comité consultatif dénommé « Conseil des Crèches ».

L'assemblée communale :

DECIDE de procéder à la désignation des élu(e)s devant siéger au sein du Conseil des Crèches.

Conformément aux résultats des opérations de vote auxquelles il vient d'être procédé :

- Madame Christine ARNAUDO
- Madame Anne OLIVERO
- Madame Virginie AUTIE
- Madame Sophia FELLAHI-TALBI

sont désignées pour siéger au sein du Conseil des crèches.

(Délibération n°41.06.2020 adoptée à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

COMPTE RENDU

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures 45.

Destinataires : La Marseillaise, la Provence, Affichage, tous les services.